

Le foncier, ressource non renouvelable

DL 05/02/2005

MOIRANS. La Chambre d'agriculture a proposé hier la création d'un code de bonne conduite pour tous les acteurs du foncier en Isère

Le sujet est suffisamment sérieux pour que le représentant de l'Etat en Isère s'en préoccupe. Hier, à Moirans, le préfet Michel Bart organisait un séminaire sur le foncier, aux côtés de Christian Nucci, vice-président du conseil général chargé de l'agriculture, Eliane Giraud, conseillère régionale déléguée à l'agriculture, Gérard Seigle-Vatte, président de la chambre d'agriculture, et Yves Tachker, directeur départemental de l'agriculture et de la forêt.

Trois raisons ont poussé les autorités à réunir les acteurs du foncier pour cette matinée de travail.

D'abord le véritable "envol", selon l'expression du préfet, du foncier agricole plat, accessible et de bonne valeur au rythme du développement économique, résidentiel et des infrastructures. En cinquante ans, le territoire français a consommé autant d'espace qu'en 2000 ans de civilisation !

Ensuite, parce que l'Isère, département plutôt dynamique économiquement, connaît une forte croissance démographique : + 7,8 % entre 1990 et 1999, contre 5,5 en Rhône-Alpes et 3,6 pour la France entière. Une croissance, elle aussi, dévoreuse d'espace.

Enfin, et surtout, du fait qu'aucune réunion n'ait encore été organisée à cette échelle sur le sujet...

Après les interventions techniques (SAFER, ENITA, Institut de géographie alpine), l'exposé de Gérard Simonet, président de la communauté d'agglomération, sur la charte agricole adoptée par le Pays voironnais, et la présentation des outils d'intervention par Yves Tachker, Gérard Seigle-Vatte formula une proposition.

Il annonça, pour le mois de mai, la



Gérard Seigle-Vatte et Christian Nucci ont insisté sur la pérennité du foncier agricole.

création d'un guide pour le foncier agricole en Isère. A la fois outil pratique et code de bonne conduite, il serait destiné aux élus, agriculteurs et propriétaires. "Ce guide serait basé sur l'idée que tous les acteurs du foncier ont un niveau de responsabilité dans chaque outil ou procédure et ont des droits et des devoirs", résuma-t-il.

La chambre d'agriculture s'engagea aussi à promouvoir des projets concertés avec les acteurs de l'aménagement, anticiper les projets avec les opérateurs fonciers et mettre en

place un fonds de péréquation. Sur ce dernier point financier, Christian Nucci tint à être très clair : "Il n'est pas question pour nous de mettre de grosses sommes en jeu pour des projets, tels que l'irrigation, sur des terrains destinés à être urbanisés quelques années plus tard. Ce serait un marché de dupes et une dilapidation des fonds publics".

Eliane Giraud, pour sa part, insista sur la dynamique économique que peuvent créer, en tant que tels, les territoires ruraux.

Emmanuel SAINT-BONNET ■